Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260303-26_06-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 3 mars 2026 20:30

En exercice : 13
Présents : 8
Excusés : 2
Absents : 3

Date de la convocation : 25/02/2026

Président de séance : Karine PASSILLY

Secrétaire de séance : Jérôme RICHARD

N° interne de l'acte : 26.06

mardi 3 mars 2026, le Conseil Municipal de SAINT-UNIAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil**.**

Membres présents :
Karine PASSILLY, Éric TOXÉ, Patrice BRIANTAIS, Nicolas MEREL, Jérôme RICHARD, Charles BISELX, Jean-François DELYS, Hervé LESNÉ

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Éric GOUBAULT (donne pouvoir à : Jérôme RICHARD), Julien COLAONE (donne pouvoir à : Karine PASSILLY)

Membres Absents :
Sébastien GUIHOT, Christèle GEFFROY, Élise GUÉRIN

Mise à jour tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Considérant ce qui suit :
Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.
Suite à la modification du temps de travail d'un agent à temps non complet et à la création d'un poste non permanent, Madame le Maire propose une mise à jour du tableau des effectifs :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260303-26_06-DE

Filière	Libellé de l'emploi	Cadre min / Cadre max	Grade min /			Statut
Administrative	Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif / Rédacteur	Adjoint administratif principal 2ème classe / rédacteur principal 1ère classe	TC (35/35)	1	Titulaire
Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique 1ère classe	TC (35/35)	1	Titulaire
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique 1ère classe	TNC (30,5/35)	1	Titulaire
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique 1ère classe	TNC (30,5/35)	1	Titulaire
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC (30,5/35)	1	Non permanent
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC (22,5/35)	1	Non permanent
Médico-sociale	ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 2ème classe / ATSEM 1ère classe	TNC (27,5/35)	0	Vacant

Pour rappel, ci-dessous le tableau des effectifs actuel

Filière	Libellé de l'emploi	Cadre min / cadre max	Grade min / grade max	Temps de travail	TOTAL	Statut
Administrative	Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif / Rédacteur	Adjoint administratif principal 2ème classe / rédacteur principal 1ère classe	TC (35/35)	1	Titulaire
Technique	Agent technique polyvalent	-Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique principal 1ère classe	TC (35/35)	3	Titulaire
	Agent technique polyvalent	-Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique principal 1ère classe	TNC (30,5/35)		Titulaire
	Agent technique polyvalent	-Adjoint technique	Adjoint technique / adjoint technique principal 1ère classe	TNC (27,5/35)		Titulaire
Médico-sociale	ATSEM	-Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 2ème classe / ATSEM 1ère classe	TNC (27,5/35)	1	Titulaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'ADOPTER le tableau des effectifs ainsi présenté à compter du 01/03/2026
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget.

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité
Pour : 10 voix Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 3

Le Secrétaire de séance, Jérôme RICHARD

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Madame le Maire,
Karine PASSILLY